

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/76

**Réunion du 16 octobre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 09/10/2023

Date d'affichage : 09/10/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, ,
Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION,
M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR,
Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, Mme
Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir de vote à Mme
Françoise PAYEN, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION , M.
Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric COURVOISIER-
CLEMENT a donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a
donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir
de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique
CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Jean DUCASTEL

Objet : Concours des maisons fleuries 2023

Vu que le concours des maisons fleuries, organisé par la commune de Vouziers, a pour
objectif de récompenser les actions menées par les habitants Vouzinois pour le
fleurrissement de leurs maisons, balcons et jardins.

Considérant que cette année, 44 inscriptions ont été enregistrées au concours dans 3
catégories : Maison et jardin, Balcon et façades, Commerce/Etablissement.

Considérant que la tournée a eu lieu le 26 juillet 2023.

Considérant que la réunion d'attribution définitive des notes s'est tenue le 4 octobre 2023
donnant les résultats sont les suivants :

4 Fleurs	
Maison et Jardin	lauréats
3 Fleurs	
Maison et Jardin	lauréats
Commerce/Etablissement	lauréat
Balcon et Façades	lauréat
2 Fleurs	
Maison et Jardin	lauréats
Commerce/Etablissement	lauréat
Balcon et Façades	lauréat
1 Fleur	
Maison et Jardin	lauréats
Commerce/Etablissement	lauréat
Balcon et Façades	lauréats
Encouragements	
Maison et Jardin	lauréat
Balcon et Façades	lauréats
TOTAL	lauréats

Considérant que le montant total des bons d'achat attribués est le suivant :

Diplômes	Bon d'achat	Quantité	Total
« 4 Fleurs »	60 €	2	120 €
« 3 Fleurs »	40 €	18	720 €
« 2 Fleurs »	30 €	21	630 €
« 1 Fleur »	20 €	21	420 €
Encouragement	10 €	3	30 €
Total		65	1920 €

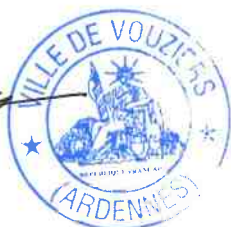
Considérant que ces bons d'achat seront utilisés auprès des commerçants suivants :
Mr Bricolage, La Maison de l'Eleveur, Oasis Fleur, Pépinières Paquola.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les prix présentés ci-dessus et de les imputer à l'article 6714 du Budget.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Jean DUCASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

